



Une question d'actualité

Le stockage des collections imprimées à l'heure du numérique

Ce rapport de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) repose la question de la conservation des collections imprimées.

À l'heure du numérique, la dimension physique des collections tend trop souvent à être sous-estimée ou réduite à un périmètre patrimonial restreint. Or la révolution numérique n'a pas freiné le développement de la documentation imprimée, dont une importante partie doit être conservée. La mise en œuvre de bibliothèques de dépôt est une condition sine qua non de la conversion au numérique et un nécessaire contrepoint aux projets de data centers.

Après un état des lieux de l'existant (acquis des exemples étrangers, apports du Centre technique de l'enseignement supérieur), ce rapport analyse les raisons qui ont conduit à ajourner la création de bibliothèques de dépôt en région.

Il esquisse aussi les contours d'une nouvelle carte documentaire qui permettrait d'articuler les missions nationales dévolues à la BnF, à la BPI, au CTLe et à l'ABES, le rôle interrégional que pourraient jouer quatre grandes réserves mutualisées en région, l'appoint de réserves locales dans le cadre des intercommunalités et des COMUE et les atouts d'une gestion rationalisée de la conservation partagée. (Rapport mis en ligne le 05/02/2015)

[Lire le rapport sur le site de l'IGB](#)

Dernière édition : 24 avr. 2024 à 16:30

<https://auvergnerrhonealpes-livre-lecture.org/articles/le-stockage-des-collections-imprimees-a-l-heure-du-numerique>